

# RÈGLEMENT GARDERIE PERISCOLAIRE DE BEAULIEU –TÊCHE

Année 2017-2018

## **HORAIRE :**

Elle est située à **Beaulieu**, elle fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les périodes scolaires

- le matin de 7h 30 mn à 8h 30 mn
- le soir de 16 h 15 mn à 18h 15 mn

et le **mercredi de 7h30 à 8h30 et 11h25 à 12h25.**

La garderie du mercredi midi est proposée jusqu'aux vacances de la Toussaint, suivant la fréquentation ce service sera maintenu ou bien supprimé, les familles seront informées de la décision dans les meilleurs délais.

## **INSCRIPTION :**

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de ce service, vous devez **impérativement faire les réservations sur le Portail Famille** accessible sur le site des communes de Beaulieu <http://www.beaulieu.saintmarcellin-vercors-isere.fr/> ou de Têche <http://www.teche.fr/> Pour accéder au planning de réservation vous devez saisir les identifiant et mot de passe qui vous ont été communiqués.

Sur le portail vous pouvez réserver et déclarer une absence **la veille avant 23h59. Déclarer une absence pour la garderie du soir le jour même ne se fera que par téléphone avant 8h30 au 04.76.36.69.53**

Veillez bien renseigner sur le planning de réservation si votre enfant doit **prendre le car** et/ou doit rester à la **garderie en fin de journée.**

**Si la case car est cochée et que la case garderie ne l'est pas** votre enfant prendra le car et sera déposé à l'arrêt proche de votre domicile.

Pour toutes difficultés par rapport à l'accès ou l'utilisation du logiciel vous pouvez contacter les numéros suivants :

Beaulieu		Têche	
Mairie	04.76.36.71.97	Mairie	04.76.36.72.82
Véronique Duc	04.76.36.69.53	Aline Bertholet	04.76.36.88.62

## **PRIX – REGLEMENTS :**

Le prix de l'unité correspond à 1 heure, il est déterminé et voté par le Conseil Municipal de la commune de Beaulieu. Pour l'année scolaire 2017-2018 le prix est fixé à 1€45 de l'heure (sous réserve de modification au 1<sup>er</sup> janvier 2018):

- le matin 1€45
- le mercredi midi 1€45
- le soir 1€45 de 16h15 à 17h15 et 1€45 de 17h15 à 18h15

## **Règlement :**

La facture sera accessible sur votre espace personnel du Portail Famille.

Les règlements par chèque seront déposés dans la boîte aux lettres de la Mairie ou dans celle de l'école située dans le SAS. Les règlements en espèces seront remis en mairie le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 17h à 18h30.

## **RESPECT DES HORAIRES :**

Les enfants doivent **impérativement être récupérés avant 18 h 15 mn.** Au-delà, une heure complète sera facturée **et après trois retards, l'accès au service de la garderie pourra être refusé.**

Si très exceptionnellement vous ne pouvez être à l'heure (panne de voiture, bouchon...) **veuillez prévenir le plus tôt possible l'ATSEM à Beaulieu au : 04.76.36.69.53.**

## **DISCIPLINE :**

Le personnel intervient pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens. Tout manquement sérieux à ces règles sera notifié aux parents.

Des exclusions temporaires ou définitives de la garderie pourront être prononcées après que l'un des représentants de la commune ait rencontré les parents.

## **ASPECT MÉDICAL :**

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la garderie périscolaire, sauf sur présentation d'un certificat médical.